# Communiqué phytosanitaire



n° 30 du 23.08.2023

## SOMMAIRE

#### Généralités

- Paiements directs
- Scarabée japonais

## Arboriculture

Feu bactérien

#### Viticulture

- Drosophila suzukii
- Filet de protection contre les oiseaux
- Contrôle de maturité des principaux cépages
- Formation

## **GÉNÉRALITÉS**

## **PAIEMENTS DIRECTS**

**Du 16 août au 31 août 2023**, l'inscription aux paiements directs et aux programmes spécifiques pour l'année 2024 devra s'effectuer via le site <a href="https://www.vs.ch/web/sca/saisie-en-ligne-des-donnees-agricoles">https://www.vs.ch/web/sca/saisie-en-ligne-des-donnees-agricoles</a>. Un <a href="mailto:calendrier d'enregistrement et de validation des données agricoles 2023">calendrier d'enregistrement et de validation des données agricoles 2023</a> y est également consultable.

Pour rappel, ces inscriptions traitent des sujets suivants : PER et organismes de contrôle, bio, réduction des produits phytosanitaires, biodiversité (nouvelle contribution), fertilisation et préservation du sol.

## SCARABÉE JAPONAIS (POPILLIA JAPONICA)

Des scarabées japonais ont été identifiés sur le territoire des communes haut-valaisannes de Zwischbergen et Simplon. Des mesures spécifiques ont été mises en place pour les éradiquer et empêcher leur propagation sur le reste du territoire cantonal.

Plus petit qu'une pièce de 5 centimes (env. 1 cm de long), il ressemble au hanneton horticole, présent en Suisse. Il s'en distingue toutefois par les touffes de poils blancs qu'il a sur le côté et à l'arrière. La tête et le thorax sont vert métallique.

En cas de suspicion, essayez de capturer l'animal et ne le relâchez pas. Contrôlez la présence des touffes de poils des deux côtés de l'abdomen. Si possible, photographiez-le et notez l'endroit exact ainsi que le nom de la plante où vous l'avez découvert. Congelez l'insecte. Contactez dès que possible le Service de l'agriculture du canton du Valais (Office de la vigne et du vin au 027 606 76 40 ou sca-ovvin@admin.vs.ch).

Des informations supplémentaires sont disponibles sur <u>notre site</u> internet.





## **A**RBORICULTURE

## **FEU BACTÉRIEN**

Du feu bactérien a été diagnostiqué sur la commune de Nendaz à Aproz.

Actuellement, on observe des symptômes de feu bactérien très typiques et assez facilement reconnaissables. Pour rappel, tous les symptômes doivent être enlevés le plus rapidement possible, mis dans des sacs en plastique et éliminés par incinération. Au moins 40 à 50 cm de bois sain doivent être supprimés en plus des symptômes visibles, selon la fiche technique n° 738 d'Agroscope.







Symptômes sur pommier

Symptômes sur poirier

Symptômes sur poirier au sommet

Il est important de s'assurer quelques jours avant le début de la récolte que le verger est exempt de symptômes de feu bactérien.

## VITICULTURE

## **D**ROSOPHILA SUZUKII

Les conditions météorologiques actuelles sont, dans la majorité du vignoble, défavorables à l'activité de D. suzukii.

## Résultat du contrôle des échantillons issus de parcelles à risque

Le détail des résultats est visible sur : Insect Monitoring D. suzukii ponte (mis à jour tous les jeudis en fin de journée).

Prélèvement le 16 août (8 échantillons) :

Aucune ponte	3 Pinot noir ; 1 Gamay ; 1 Dunkelfelder ; 2 Gamaret
2 % de baies avec ponte	aucun
4 % de baies avec ponte	1 Gamay

Prélèvement le 21 août (8 échantillons) :

Aucune ponte	3 Pinot noir ; 1 Gamay ; 2 Gamaret					
2 % de baies avec ponte	1 Dunkelfelder ; 1 Gamay					
4 % de baies avec ponte	aucun					

Les mesures prophylaxiques sont présentées dans notre communiqué n° 29 du 16 août dernier.

## FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

Nous vous rappelons que les filets posés de manière inadéquate représentent un grand danger pour la faune du vignoble. Retrouver les informations utiles pour une pose et gestion correcte des filets dans notre communiqué du 16 août dernier.

La découverte d'un animal piégé dans un filet peut être annoncé via le formulaire d'annonce sur le site internet swisswine.ch.



Filet mal posé, l'excédent est au sol



Conséquence d'un filet mal posé : oiseau piégé

## CONTRÔLE DE MATURITÉ DES PRINCIPAUX CÉPAGES

Le suivi du contrôle officiel de maturité a débuté le 22 août 2023. Les résultats hebdomadaires sont disponibles tous les mardis en fin d'après-midi et accessibles électroniquement via notre site internet https://www.vs.ch/web/sca/controle-de-maturite-des-raisins ou via notre application AgriVS. Les résultats à venir seront également diffusés au travers de ce communiqué.

2023	Chasselas			Gamay			Pinot noir			Rhin		
Date	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g
22.08	62.9	8.6	2.42	68.0	13.5	1.59	70.1	12.1	1.32	64.6	11.0	1.82

Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechslé (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).

#### FORMATION: VINIFICATION DOUCE ET BASES DE LA VINIFICATION LIMITANT LES INTRANTS

Cette formation a pour but de comprendre l'origine des problématiques rencontrées lors des vinifications sans ou avec peu d'intrants et d'approfondir les connaissances pour limiter ces problématiques.

Mardi 29 août 2023 de 13h45 à 17h, Station viticole d'Auvernier

Inscription sur ce site : inscription

Service cantonal de l'agriculture